



GUIDE DU CITOYEN

Ville de East Angus



East Angus

Ma ville, ma vie

Historique de la Ville de East Angus

Le 10 juin 1791, l'Angleterre sanctionna une loi visant à créer les provinces du Haut et du Bas-Canada. Cet acte constitutionnel engendra la création des comtés. Celui qui nous intéresse portait le nom de Buckinghamshire. Afin de favoriser le peuplement de colons en région, les comtés furent divisés en cantons. Le 13 mars 1804, ce canton fut octroyé à Sir Henry Caldwell et à ses héritiers. Sir Edmund Head, à l'époque gouverneur-général du Canada, érigea civilement le Canton de Westbury, le 16 août 1858.

Le territoire avait une forme triangulaire et était situé tout autour de la jonction entre la rivière Eaton et la rivière Saint-François.

C'est le 14 mars 1912 que le village de East Angus a été érigé en municipalité distincte. Il tient son nom de l'illustre William Angus, riche industriel, originaire de Montréal, qui en 1882, résolut à la suite d'un séjour dans la région, d'y ériger une usine de pâtes et papiers (aujourd'hui Cascades East Angus).

Mot du Maire

Bonjour,

Bienvenue à East Angus. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons parmi nous.

Se souciant de votre mieux être, nous avons pensé faciliter votre intégration dans notre ville qui est maintenant la vôtre. Pour ce faire, il vous est important de connaître notre municipalité le plus rapidement possible et, dans ce contexte, nous avons préparé tout spécialement ce guide.

Il vous aidera à mieux connaître notre milieu municipal afin de faciliter votre intégration économique, sociale et communautaire. Nous avons rassemblé des informations sur nos ressources, services, événements et activités ainsi qu'une carte de la ville.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

Espérant avoir l'honneur de vous rencontrer, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.

Robert G Roy, Maire

Les membres du conseil municipal

La ville de East Angus n'est pas découpée en districts électoraux. Le mandat des membres du conseil, élus par la population en novembre 2009, est valide jusqu'en novembre 2013.

Maire :	Robert G Roy
Siège 1 :	Lyne Boulanger
Siège 2 :	Meagan Reid
Siège 3 :	Dany Langlois
Siège 4 :	Maxime Robert
Siège 5 :	Nicolas Lagueux
Siège 6 :	Josée Hayes

Vous pouvez communiquer avec les membres du conseil municipal en vous adressant à l'hôtel de ville (819 560-8600). Un employé se fera le plaisir d'établir le contact avec la personne que vous désirez rejoindre.



GUIDE DU CITOYEN

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Urgence 9-1-1

Les citoyens de East Angus bénéficient du service téléphonique d'urgence 9-1-1. En fonction 24 heures par jour, ce service permet de traiter plus efficacement les appels d'urgence en réduisant les délais de réponse lors de situations critiques impliquant la sécurité et la vie de citoyens.

Nous désirons rappeler que le 9-1-1 doit être composé uniquement lors d'une situation d'urgence. Dans tous les autres cas, vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec au 819 310-4141.

Les services municipaux

Urgence	9-1-1
Police	310-4141
Incendie	819 832-2442
Travaux Publics	819 560-8600
- Pagette	819 560-6798
Aréna	819 560-8600
Centre culturel	819 832-2719
Hôtel de ville	819 560-8600
Hôtel de ville—télécopieur	819 560 8611
Loisirs	819 560-8600
Cour municipale	819 560-8600
Direction générale	819-560-8600

SITE INTERNET :
www.ville.east-angus.qc.ca

ADRESSE COURRIEL:
info.eastangus@hsfq.ca

Services gouvernementaux

Ateliers HSF : 197 St-François	819 832-2222
CLE : 120 Angus Nord	819 832-2403
CLD : 61 Laurier	819 832-4914
CJE : 75 Angus Nord	819 832-1513
OMH : 119 Lafontaine	819 832-2953
Société Canadienne des Postes :	819 832-2948
Transport du bonheur : 120 Angus Nord	819 832-2711

Santé et services sociaux

CLSC-CHSLD : 149 Kennedy	819 832-4961
Info-Santé :	819 562-3962
Pharmacie : 150 Angus Sud	819 832-4343
Clinique médicale : 150 Angus Sud	819 832-2438
Centre dentaire : 161 Angus Sud	819 832-2034
Opto Plus : 150 Angus Sud	819 832-3433
Domaine la Sapinière : 120 Rousseau	819 832-2487
Domaine Perce-Neige : 96 St-Jean Est	819 832-1108
Garderie Fafouin : 115 Lafontaine (Centre de la petite enfance)	819 832-4977
Maison des jeunes Actimaje :	819 832-4856

Nos écoles

Écoles du Parchemin	
Côté Couvent : 162 St-Jean Est	819 832-2477
Côté Collège : 96 St-Jacques	819 832-2484
Polyvalente Louis St-Laurent : 188 Kennedy	819 832-2471
Eastern Townships Schoolboard Lennoxville :	819 821-9560





GUIDE DU CITOYEN

Les assemblées publiques du conseil municipal

Les séances du conseil municipal sont publiques et se tiennent de façon régulière le premier lundi de chaque mois. Lorsque la séance coïncide avec un jour férié, elle est alors reportée au lendemain.

Tenues à l'hôtel de ville (200, rue Saint-Jean Est) les séances débutent à 19 h. En outre, des séances spéciales peuvent être convoquées en tout temps lorsque la situation l'exige.

Vous êtes tous cordialement invités.

Inf. : 819 560-8600

Heures d'ouverture des bureaux

Les bureaux de l'hôtel de ville de East Angus, la cour municipale et le bureau de l'inspecteur municipal, situés au 200, rue Saint-Jean Est, sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Du samedi précédant la fête nationale au samedi qui suit la fête du Travail les heures d'ouvertures sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les heures des travaux publics sont de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Abris (garages) temporaires

Les abris temporaires doivent être installés à partir du 1er octobre et enlevés avant le 15 avril de l'année suivante. Ils doivent être fabriqués en toile ou en plastique monté sur ossature métallique légère. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être complètement enlevé, y compris la structure.

Inf. : 819 560-8600

Affichage commercial

La Ville possède une réglementation précise en ce qui concerne l'affichage commercial dans le but de conférer un environnement visuel de qualité aux citoyens, évitant le surnombre et la surenchère. Vous devez obtenir un certificat d'autorisation à cet effet.

Inf. : 819 560-8600

Animaux domestiques

Tout gardien d'un chien ou d'un chat doit obtenir une licence auprès de la Société protectrice des animaux (819 821-4727) et payer annuellement une somme variant entre 20 \$ et 40 \$. Sur paiement de cette licence, le gardien obtiendra un médaillon métallique qui permettra d'identifier l'animal si celui-ci se perdait. Il est permis d'amener un chien dans les places publiques, à la condition qu'il soit tenu en laisse. **Le gardien a la responsabilité d'enlever les matières fécales produites par le chien et d'en disposer d'une manière hygiénique.**

Info : 819 560-8600



GUIDE DU CITOYEN

Aréna & patinoire extérieure

L'enceinte de l'aréna est disponible pour des activités de glace du début du mois de septembre au début du mois d'avril entre 8h et minuit. Les heures d'ouvertures varient selon les réservations. Pour obtenir l'horaire du patin libre, veuillez vous rendre à l'hôtel de ville ou à l'aréna.

L'hiver, la Ville offre une patinoire extérieure située au parc Nicol, 197 avenue Saint-François. Les heures d'ouverture sont affichées à la patinoire.

Inf. : 819 560-8600

Arrosage de pelouse

Durant la période du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, l'arrosage de pelouse est interdit.

Il est permis d'arroser les pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux entre 20 h et minuit, les jours suivants :

- a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont PAIRS
- b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont IMPAIRS.

Avertisseurs de fumée

Des avertisseurs de fumée doivent être installés dans chaque habitation, chaque logement et dans chaque pièce où l'on dort ne faisant pas partie d'un logement

Bibliothèque (188 Kennedy) 819 832-2471

Une bibliothèque à la Polyvalente Louis St-Laurent au service de la population le mercredi soir de 18 h à 21 h, le 1^{er} janvier au 30 juin et le 1^{er} septembre au 31 décembre.

Centre culturel (288 Maple) 819 832-2719

Situé au 288 rue Maple, le Centre culturel de East Angus constitue l'endroit névralgique pour stimuler et promouvoir le loisir à caractère culturel dans la communauté. L'endroit multifonctionnel regroupe, entre autres, la salle de spectacle « Richard Martel » et une salle de danse. De multiples cours y sont offerts. Des spectacles d'envergure y sont régulièrement présentés.

Coupe d'arbres

Toute personne désireuse d'abattre un arbre doit obtenir une autorisation à cet effet auprès du service de l'inspecteur en bâtiments et en environnement.

Inf. : 819 560-8600

Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts se fait trois fois par année, pendant la période estivale. Surveillez le bulletin municipal pour connaître les dates exactes.

Collecte de pneus

Les citoyens sont invités à participer au programme de récupération de vieux pneus mis sur pied par l'organisme Recyc-Québec. Pour connaître le point de collecte le plus près de chez vous, vous devez appeler Recyc-Québec au 1 888 857-7638.



GUIDE DU CITOYEN

Colportage et vente itinérante

Vous devez vous procurer obligatoirement un permis à l'hôtel de ville afin d'opérer ce genre de commerce.

Inf. : 819 560-8600

Consommation d'alcool

Il est interdit sur le territoire de la ville de East Angus de consommer des boissons alcoolisées ou d'avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux..

Déménagement

Lorsque vous possédez une propriété à East Angus et que vous déménagez, vous avez l'obligation d'en aviser la municipalité en vous adressant au 819 560-8600

Déneigement

Entre le 1^{er} novembre et le 15 avril, le stationnement dans la rue est interdit entre 23 h et 7 h. De plus, veuillez noter qu'il est interdit de jeter la neige dans la rue.

Inf. : 819 560-8600

Eau rouillée

Si vous constatez que l'eau de votre robinet est d'une couleur inhabituelle, ou si vous remarquez une apparence de rouille : laissez couler l'eau pendant une quinzaine de minutes. Si le problème persiste, veuillez communiquer avec les travaux publics.

Inf. : 819-560-8600

Écoles

Commission scolaire des Hauts Cantons
308 Palmer 819 832-4953

Écoles du Parchemin :
Côté Couvent 162 St-Jean Est 819 832-2477
Clientèle :

- Passe-Partout (4 ans)
- Maternelle
- Primaire (premier cycle : 1,2,3)

Côté Collège 96 St-Jacques 819 832-2484
Clientèle :

- Primaire (deuxième cycle: 4,5,6)

Polyvalente Louis St-Laurent 188 Kennedy
819 832-2471

Clientèle :

- Secondaire(1,2,3,4,5); adultes et formation professionnelle

Eastern Townships Schoolboard
Lennoxville : 257 Queen 819 821-9560

Enlèvement des ordures

Ordures ménagères et récupération

La collecte des ordures et du recyclage alterne de semaine. Les collectes se font le lundi pour la Rive Nord (en haut du chemin de fer) et le mardi pour la Rive Sud (en bas du chemin de fer). Veuillez voir votre calendrier municipal pour savoir les semaines de recyclage et d'ordures.

Bac de récupération bleu et bac à ordures noir

La Ville de East Angus est propriétaire du bac à récupération bleu et du bac à ordures noir. Lors d'un déménagement, vous avez l'obligation de laisser les deux bacs sur place.

Si vous êtes victime d'un vol ou vandalisme, le bac pourra être remplacé sur présentation d'un rapport de police.



GUIDE DU CITOYEN

Évaluation municipale

L'évaluation des résidences de la ville de East Angus est effectuée par la MRC du Haut-Saint-François.

Fausses alarmes

La Régie d'incendie est autorisée à réclamer, en cas de fausse alarme de feu, les frais encourus par les pompiers dans tous les cas où l'appel a été lancé.

Feu extérieur

Un permis n'est pas obligatoire si vous faite un feu extérieur dans un foyer muni d'une cheminée. Pour tout feu extérieur à ciel ouvert, un permis gratuit est obligatoire. Veuillez contacter M. Albert Lemelin au 819 832-2442.

Les publications municipales

La Ville de East Angus informe ses citoyens de ses activités par le biais de son journal municipal qui est distribué environ six fois par année.

De plus, la Ville distribue des feuillets d'information régulièrement dans le **Publi-Sac**. Tous ces documents sont disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

Lumières de rues

Si vous constatez une lumière de rue brûlée, veuillez contacter l'hôtel de ville.

Maison des Jeunes Actimaje

La Maison des Jeunes Actimaje est située au 268 Saint-Jean Ouest. Le numéro de téléphone est le 819 832-4856.

Numéros civiques

Veillez vous assurer que le numéro civique de votre propriété est visible de la rue afin d'assurer une meilleure sécurité en cas d'urgence (ambulance, pompier, police).

Parc des 2 rivières

On retrouve sur le site des sentiers pédestres et de vélo, des belvédères d'observation sur la rive de la rivière St-François, des aires de pique-nique, une tour d'observation de 30 pieds de hauteur, des sculptures et des lieux d'interprétation. Accès par la rue Willard.

Parcs & piscines extérieures

Parc Nicol	197 St-François
• piscine & barboteuse	
• terrain de balle	
Parc Rive-Sud	288 Maple
• barboteuse	
• terrain de tennis	
Parc Aréna	190 Kennedy
• terrain de soccer	

Les piscines sont ouvertes du 24 juin jusqu'à 2 deux semaines précédant le retour à l'école. Ce service est **gratuit**.

Permis et inspection

Toute construction, rénovation, agrandissement et démolition d'immeuble requiert un permis de l'inspecteur municipal. Toute installation de piscine et de clôture requiert aussi un permis. Veuillez prendre rendez-vous le lundi, mercredi ou vendredi.

Inf. : 819 560-8600



GUIDE DU CITOYEN

Piste cyclable

Une piste cyclable est disponible dans le Parc des deux rivières. L'accès pour stationner une voiture se fait par la rue Willard. L'accès à bicyclette se fait par la rue Lisieux.

Pression d'eau

La baisse d'une pression d'eau est normalement causée par une défectuosité de la plomberie, soit par un bris aux conduites maîtresses de la Ville. Dans ce cas, veuillez communiquer avec le service des travaux publics.

Ramonage de cheminée

Pour le ramonage de votre cheminée, contactez le Petit Ramoneur au 819 823-7307.

Refoulement d'égout

Si vous constatez un refoulement de votre égout domestique, vous devez d'abord tenter de localiser l'obstruction. Nous vous suggérons donc de communiquer avec vos voisins immédiats pour savoir s'ils ont le même problème. Dans l'affirmative, la cause du problème se situe fort probablement à l'intérieur de la conduite maîtresse de votre rue. Téléphonnez immédiatement avec le service des travaux publics.

Par contre, si vos voisins n'éprouvent pas les mêmes difficultés, le problème se situe généralement sur votre propriété. Dans ce cas, il faut retenir les services d'un plombier.

À noter que toutes les propriétés doivent être munies d'un clapet de retenue.

Inf : 819 560-8600

Remplissage de piscines

Il est permis de remplir les piscines les samedis et dimanches de 9 h à 13 h et entre 20 h et minuit les jours suivants:

- a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont PAIRS
- b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont IMPAIRS.

Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux sont disposés directement à l'Écocentre de la MRC du Haut-Saint-François, 105 chemin Main Central, Bury, du lundi au samedi de 8h30 à 16h30.

Inf. : 819 560-8403

Vandalisme

La ville de East Angus sollicite votre coopération en matière de vandalisme. S'il vous arrive d'être témoin d'acte de vandalisme commis sur les arbres ou sur tout autre équipement de la Ville, nous vous demandons de rapporter immédiatement l'incident en téléphonant au 819 310-4141. Votre appel demeure confidentiel.

Si vous constatez des dégâts sans avoir été témoin des actes posés, nous vous prions d'en avvertir le personnel de l'hôtel de ville le plus rapidement possible.

Vente de garage

Tout propriétaire ou occupant d'une propriété immobilière désireux de faire une vente de garage doit demander un permis au coût de 25 \$. Un seul permis de vente de garage peut être délivré par année de calendrier. Cependant, la municipalité fait une vente de garage communautaire en mai où un permis n'est pas nécessaire.



GUIDE DU CITOYEN

Secteur divers

ASSOCIATION DES POMPIERS

M. Bertrand Fortin
819 832-3434

CACI ACTIMAGE

M. Alain Dumont
819 832-4856

CHAMBRE DE COMMERCE D'EAST ANGUS

M. Guy Boulanger, président
819 832-4950

LÉGION ROYALE CANADIENNE

M. René Gibeault
819 832-4509

VIRAGE SANTÉ MENTALE

Mme Micheline Labrecque
819 877-2674

Secteur religieux

CHORALE ST-LOUIS DE FRANCE

Mme Renée Morin
819 832-2196

COMITÉ PASTORAL

Mme Lisette Ménard
819 832-2315

PAROISSE ST-LOUIS-DE-FRANCE

M. Gérard Bégin, prêtre-curé
819 832-3033

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

M. Gérard Bégin, prêtre-curé
819 832-3033

Secteur sports et loisirs

BASEBALL MINEUR DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Mme Nathalie Hivert
nathaliehivert@hotmail.com

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE EAST ANGUS

M. Alex Duquette
819 832-1934

CADETS DE L'AIR DU HAUT-ST-FRANÇOIS

M. Martin Varin
819 832-3909

CENTRE CULTUREL EAST ANGUS

Mme Véronique Bruneau
288, rue Maple, East Angus, JOB 1R0
819 832-2719

CLUB DES CERFS-VOLANTS

M. Sylvain Biron
819 832-1298

CLUB DE CROSSE LES RAVENS

Mme Lisa Cormier
819 832-2402

CLUB DE GOLF EAST ANGUS

M. Robert Thériault
819 832-2717

CLUB DE MOTONEIGE AIGLES NOIRS D'EAST ANGUS

M. Jean-Luc Lepitre
819 832-2353

CLUB DE SOCCER—LES DRIBBLERS

M. Denis Bellavance



GUIDE DU CITOYEN

HOCKEY MINEUR DU HAUT-ST-FRANCOIS

M. Carl Beaulieu
819 832-2842

LES LAMES MAGIQUES-PATINAGE ARTISTIQUE

Mme Nathalie Gauthier
819 832-2664

MAISON DES JEUNES ACTIMAGE

M. Alain Dumont
819 832-4856

LIGUE DE VOLLEYBALL EAST ANGUS

M. Jean Mailhot
819 674-1703

MOUVEMENTS SCOUTS & GUIDES

Mme Kathleen Béland
819 832-2552

SALLE DE QUILLES DE EAST ANGUS

Marcel Charron
819 832-4770

Tourisme

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA VIEILLE GARE DU PAPIER

819 832-4950

Secteur habitation

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA RIVE-SUD

Mme Thérèse Thibodeau
819 832-3111

COOPÉRATIVE D'HABITATION DU VALLON

Fédération Coop Habitat Estrie
819 566-6303

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Mme Lucie Lapierre
119, Lafontaine ~ East Angus ~ JOB 1R0
819 832-2953

RÉSIDENCES HAUT-SAINT-FRANCOIS

M. Luc Lepitre
819 832-1968

Secteur communautaire

AFÉAS

Mme Cécile Beaulieu
819 832-4674

ASSOCIATION ÂGE D'OR (ANGLOPHONE)

M. Douglas Learned
819 832-3069

CERCLE AMITIÉ EAST ANGUS

M. Jacques Bélisle 819 832-3626

CHAINON DE L'AMITIÉ

Mme Pierrette Tremblay, présidente
819 832-1636



GUIDE DU CITOYEN

CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2649

M. Michel Boucher
143 St-Pierre, East Angus, J0B 1R0
819 832-3454

CLUB ÉTINCELLES DU BONHEUR

Mme Louise Meunier
56 Laurier, East Angus, J0B 1R0
819 875-3314 ~ 819 832-3540

CLUB DES LIONS

M. Michel Laflotte
819 832-3857

COMPTOIR FAMILIAL ST-VINCENT DE PAUL

Mme Raymonde Monty
819 832-3554

LA CROIX-ROUGE

Mme Pauline Poirier
819 832-2360

CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

819 832-1176

FILLES D'ISABELLE - CERCLE ST-LOUIS

Mme Marianne Gendron
819 832-3809

FONDATION SPORTS LOISIRS

Mme Lyne Bernier
819 560-8600

LA MAISON D'ESPÉRANCE DU HAUT-ST-FRANÇOIS

Mme Rita Trépanier
819 832-4033

LE BONHEUR DES AÎNÉS

Mme Hélène Giguère
819 832-2557

L'ENTOURLAINE

Mme Jacqueline Ponton
819 832-2656

SERVICE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE (CUISINE COLLECTIVE)

Mme. Diane Boucher
819 832-1176 ~ téléc.: 819 832-1438

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Mme Hélène Laflotte
819 832-2354

TRANSPORT DU BONHEUR

Mme Anne Skelling
819 832-2711



GUIDE DU CITOYEN